



Charte de coopération culturelle interrégionale – spectacle vivant entre les Régions Pays de la Loire, Bretagne et Normandie

La Région des Pays de la Loire est convaincue de l'importance de la culture dans l'épanouissement personnel et collectif, de la nécessité de **transmettre** à la fois les grandes œuvres de l'histoire de l'art et la création contemporaine, ainsi que de leur **partage avec le plus grand nombre**, en particulier en zone rurale, dans un esprit de dialogue et de **décloisonnement des pratiques**. Consciente des enjeux économiques du secteur culturel, la Région est également attentive à **l'entrepreneuriat culturel**.

Dans ce cadre, la Région des Pays de la Loire soutient tous les maillons de la filière spectacle vivant.

En matière de **formation**, elle est membre fondateur, avec la Région Bretagne notamment, de l'EPCC Le Pont supérieur (pôle d'enseignement supérieur du spectacle vivant). Elle a conclu, avec des petits lieux du territoire, des conventions d'aide aux **résidences** de création avec soutien en production et diffusion. Elle apporte des aides à la **création** et au **fonctionnement** des équipes artistiques. Attachée à l'économie culturelle autant qu'au partage de la culture, elle encourage la **diffusion** des artistes sur son territoire (aide aux lieux de diffusion, aux festivals, dispositif Voisinages, membre fondateur du GIP cafés-cultures). Consciente des enjeux de visibilité et de **rayonnement des artistes**, elle s'investit dans des opérations à forte valeur ajoutée, seule ou en coopération : Les Pays de la Loire au Grenier à sel (festival d'Avignon), Avis de Grand frais ! et Avis de tournées (coopération interrégionale).

Elle est en outre partenaire principal du Chainon manquant, festival national de la création des régions, installé à Laval et de son corolaire, le Région en scène des Pays de la Loire.

Autant d'entrées sur lesquelles la coopération interrégionale peut s'étendre et se consolider.

La Région Normandie s'emploie à faire vivre la culture sur tout son territoire et pour tous.

Au niveau du spectacle vivant, la collectivité entend accompagner les artistes par la mise en place tout au long de leur parcours de différentes aides répondant à leurs besoins (notamment en matière de création). En matière de **diffusion**, elle s'appuie particulièrement sur la mission de l'ODIA Normandie.

Plus largement, afin de contribuer à la reconnaissance des artistes normands ainsi qu'à la visibilité internationale de la Normandie, la Région favorise la **circulation des œuvres** et les échanges de pratiques entre les différentes régions limitrophes mais aussi avec l'international.

Attentive à l'aménagement harmonieux de son territoire, la Région conforte son soutien au réseau des **établissements labellisés et scènes conventionnées** et favorise la **structuration du territoire** autour de grands **pôles nationaux**. Elle soutient également de nombreux **festivals** porteurs de sens qui façonnent l'identité culturelle de la Normandie, son appropriation par les normands et l'attractivité de la Région.

Afin de nourrir des collaborations innovantes et des solutions partagées, la Région entend jouer un rôle moteur dans la création de nouveaux réseaux et peut être aussi amenée à soutenir des **initiatives innovantes** en matière de portage de projets et/ou de modèles économiques favorisant l'autonomie (dans le cadre des contrats de territoires).

Enfin, la Région Normandie s'emploie à construire un **schéma normand de la formation artistique et culturelle** en développant l'offre de formation professionnelle et de recherche sur son territoire, en phase avec les réalités du secteur culturel d'aujourd'hui.

La Région Bretagne, en adoptant les grands axes de sa politique culturelle s'est fixée pour objectifs de créer les conditions d'une **présence artistique sur les territoires**, de favoriser le développement de ressources au service de la création et des artistes et des porteurs de projets et de soutenir la **diversité culturelle** et les pratiques artistiques des habitants.

Dans ce cadre et plus précisément dans le champ du spectacle vivant, elle soutient **des lieux, structures de création et de diffusion** (Centres dramatiques nationaux, scènes nationales, scènes conventionnées, SMAC, centres culturels pluridisciplinaires...) qui favorisent la rencontre des artistes et des populations et accompagnent des artistes dans la réalisation de leurs projets. La Région s'attache à soutenir une grande diversité d'équipements dès lors qu'ils contribuent à l'accueil d'artistes en résidence avec des apports en production pour la création artistique ; que les projets artistiques accompagnés s'inscrivent dans les réseaux de programmation au niveau régional ; et qu'ils permettent des projets d'action culturelle sur leur territoire et imaginent de nouvelles modalités de rencontres entre artistes et habitants.

La Région soutient également une centaine de **festivals, manifestations artistiques et culturelles** d'envergure régionale, nationale et internationale qui font état d'une ligne artistique bien identifiée laissant une large place à la découverte, l'innovation et la prise de risque artistique.

La Région est également attentive aux projets des **compagnies, structures de production** qui accompagnent les artistes dans le montage de leur projet artistique et culturel, notamment par la recherche de coproduction, résidences et diffusion. **La mobilité des artistes** est également encouragée avec notamment **Spectacle vivant en Bretagne**, établissement créé par la Région et l'Etat dont la mission première est la diffusion des équipes en dehors de la Région et à l'international. Les **réseaux professionnels** (le Collectif des Festivals, Après Mai, la Fédé Breizh, Bretagne World Sound,...) ainsi que les **établissements de formation initiale ou professionnelle** (Le Pont supérieur, DROM...) sont reconnus et soutenus pour leur rôle structurant dans la filière du spectacle vivant à l'échelle de la Bretagne.

Fort de ces différentes politiques développées sur leurs territoires, les trois Régions ont souhaité échanger et définir des objectifs communs articulés autour de la production, la diffusion et la mise en réseau d'équipes artistiques et opérateurs de diffusion.

Objectifs :

Développer la coopération entre les acteurs du spectacle vivant des trois régions afin de :

- **Conforter les lieux de programmation dans l'accompagnement de compagnies des trois régions et dans leur travail en réseau**
- **Renforcer les lieux intermédiaires dans leur rôle essentiel pour la diffusion des spectacles en leur permettant de programmer et d'accueillir des compagnies d'autres régions**
- **Favoriser l'interconnaissance des responsables de programmation entre eux, des responsables de programmation et des artistes, et des artistes entre eux**

Mise en œuvre :

La mise en œuvre de ces ambitions interrégionales se décline autour de plusieurs dispositifs et opérations (dont certaines sont portées directement par les agences ODIA Normandie et Spectacle Vivant en Bretagne) :

LES DISPOSITIFS

❖ Soutien à la production mutualisée interrégionale

Les trois Régions souhaitent renforcer leur soutien à la production et donner aux projets une envergure interrégionale dès leur construction, permettant ainsi d'amplifier leur visibilité et leur diffusion. Ce dispositif visera donc à favoriser la circulation des équipes artistiques et les coopérations entre les lieux des trois régions.

Il se traduira par un soutien aux projets de production (résidences de création assorties d'une coproduction mutualisée), au profit d'une équipe artistique issue d'une des trois régions, portés par des lieux de diffusion de ces trois territoires.

❖ Avis de tournées

Dispositif interrégional de soutien à la diffusion Normandie / Bretagne / Pays de la Loire

Ce dispositif vise à :

- **augmenter la diffusion** de projets portés par des équipes artistiques professionnelles relevant des arts de la scène, de la piste et de la rue, implantées en Normandie, Bretagne et Pays de la Loire ;
- **prolonger la durée d'exploitation** de leur(s) spectacle(s) et augmenter leur visibilité, régionale et nationale ;
- **favoriser le rapprochement et la mise en réseau** des structures de programmation de Normandie, Bretagne et Pays de la Loire et les aider dans leur prise de risque artistique lors de l'accueil en diffusion de ces équipes.

Une **aide financière aux lieux d'accueil** de la tournée, fléchée sur tout ou partie des frais d'approche du spectacle peut être accordée. Les dossiers sont examinés par une commission interrégionale d'attribution des aides, constituée de personnalités qualifiées du secteur, membres des comités et commissions des agences et Régions partenaires.

Les tournées de spectacles présentés lors de la manifestation interrégionale « Avis de grand frais ! » sont automatiquement éligibles à ce soutien.

Le dispositif est porté par Spectacle vivant en Bretagne (pour les tournées d'équipes bretonnes ou ligériennes) et par l'ODIA Normandie (pour les tournées d'équipes normandes).

Une évaluation partagée des dispositifs est prévue sous forme de bilans annuels, réalisés par les services de trois collectivités. Ces bilans permettront une analyse de la réciprocité effective et serviront à opérer des ajustements le cas échéant.

LES OPERATIONS

❖ Avis de Grand Frais !

Opération de visibilité pour les équipes artistiques de Normandie, Bretagne, Pays de la Loire.

Pendant 3 jours, des équipes artistiques, parrainées par des lieux de diffusion des 3 régions, présentent leur spectacle à Caen.

« Avis de grand frais ! » a pour objectifs de :

- **créer de nouvelles opportunités de diffusion pour les compagnies** hors de leur territoire d'implantation en présentant le travail d'équipes artistiques du spectacle vivant à des responsables de programmation de plusieurs régions ;
- **faciliter le travail en réseau entre les structures de diffusion** des différents territoires impliqués.

❖ Espace professionnel au Grenier à Sel pendant le Festival d'Avignon

Les Régions Pays de la Loire, Bretagne et Normandie à l'étage du Grenier à Sel (Avignon)

Les Régions Pays de la Loire, Bretagne et Normandie prolongent leur partenariat à l'occasion du festival d'Avignon. Elles proposent un espace dédié aux professionnels à l'étage du Grenier à sel. Cet espace commun est l'occasion de proposer un lieu de rendez-vous et de rencontres pour les artistes et les programmeurs des trois régions. Il peut également accueillir des réunions et rendez-vous organisés par ces professionnels ou des rencontres professionnelles proposées par les régions et leurs agences.

Dans un contexte de mutualisation et de solidarités nécessaires, les trois Régions amplifient ainsi leur collaboration en faveur du spectacle vivant.

❖ Réunions des responsables de programmation / Réunions de réseaux

Pour favoriser les coopérations, il faut multiplier les espaces de rencontre et d'interconnaissance.

Plusieurs réunions techniques réservées aux responsables de programmation des Pays de la Loire, Bretagne, Normandie sont prévues, pour échanger sur les projets artistiques et préparer les éditions de « Avis de Grand Frais ! » et de « Avis de Tournées ». Ces réunions sont organisées par les agences régionales ODIA et Spectacle Vivant en Bretagne en lien avec les régions.

Valorisation de toutes les formes de coopération interrégionale

Dans le but d'encourager les échanges entre les lieux et de favoriser la réciprocité dans les accueils d'équipes artistiques, les trois Régions valoriseront leur partenariat interrégional dans leurs conventions d'aide aux structures de production et de diffusion (centres nationaux et lieux de production et de diffusion), en les incitant à la coopération.

Ainsi, ces équipements seront invités par leurs régions respectives à mettre en valeur les coopérations professionnelles à l'échelle des trois régions, ainsi qu'à rendre compte de leurs actions pour l'accompagnement et la diffusion des équipes artistiques issues des trois régions.

Par ailleurs, de nombreuses initiatives sont à l'œuvre ou en construction sur ce territoire augmenté : initiative Tremplin autour de la danse, mutualisation des opéras Angers-Nantes Opéra et Opéra de Rennes, coopération métropolitaine entre Rennes, Nantes et Brest avec le dispositif coopération pour un itinéraire d'artiste(s), le réseau informel des Partenaires culturels du Grand Ouest, etc. Les Régions restent attentives à ces coopérations et veilleront – selon leurs critères d'intervention et leurs dispositifs – à accompagner le développement de ces initiatives.

Cette charte constitue un engagement de chacune des trois régions pour affirmer leur volonté commune de travailler ensemble à développer le spectacle vivant à l'échelle de ce territoire élargi. Elle a vocation à être régulièrement actualisée et complétée afin d'adapter au mieux l'action régionale au plus près des besoins des acteurs du secteur.

Les trois régions conviennent de mettre en place un comité de suivi associant notamment les services culturels afin de suivre sa mise en œuvre et la réalisation des objectifs.

Fait à, le 2018

Pour la Région Normandie,

Pour la Région des Pays de la Loire,

Pour la Région Bretagne

Le Président

La Présidente

Le Président